

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

ILE AUTONOME DE NGAZIDJA

Honneur – Solidarité – Développement



COMMISSARIAT AUX FINANCES, AU BUDGET, A L'ECONOMIE, AU COMMERCE INTERIEUR,
A L'INDUSTRIE, AU PLAN CHARGE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS.

RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET AU 1^{ER} TRIMESTRE 2016

Préface

Le travail demandé est un rapport trimestriel en exécution du budget de l'Ile Autonome de Ngazidja au titre de l'année 2016.

La plus grosse difficulté est que comme tout budget public, il comporte deux grandes parties à savoir : les recettes et les dépenses. Chacune de ces parties est exécutée par des structures différentes dont la collaboration professionnelle ne sont toujours évidentes.

Il en découle donc d'énormes difficultés quant à la compilation et l'exploitation des données.

Introduction

Le Budget de l'Ile Autonome de Ngazidja découle, de part la loi du budget de l'Etat que l'on présente comme « Consolidé ».

Il est composé de deux sortes de recettes : des recettes dites propres et des recettes à partager (RAP).

Ces enveloppes concernent les salaires, l'acquisition de biens et services, les transferts, l'équipement et les investissements.

Il convient de signaler que durant le processus d'élaboration du budget, il est rare que les entités insulaires soient conviées.

I. Exécution des recettes.

Les recettes de l'Ile Autonome de Ngazidja sont composées des recettes « dites propres » c'est-à-dire, les taxes rétrocédées par l'Union des Comores au terme de la loi de finances, des revenus du domaine, des droits et frais administratifs, des amendes et autres recettes des préfectures. Ces recettes sont regroupées dans deux rubriques dites recettes fiscales et non fiscales.

Pour les recettes à partager (RAP) il s'agit des versements effectuées par le Gouvernement de l'Union à l'Ile, soit environ 27,40% du budget et qui constituent l'essentiel du budget de l'Ile (88%).

L'exécution des recettes est assurée pour la première partie (recettes fiscales et non fiscales) par la direction des Impôts et le trésor. S'agissant des recettes à partager, les opérations sont réalisées à la trésorerie générale de l'Union vers la trésorerie de Ngazidja.

Tableau d'exécution des recettes

Nomenclature	Prévues Annuelle	prévues trimestrielle	réalisation	%	Reste à recouvrer	%
Recette Fiscal	979 937 467	244 984 367	165 280 467	67,5	79 703 900	33
Recette non fiscal	357 062 533	89 265 633	32 844 306	36,8	56 421 327	63
Recette à partagé	7 370 000 000	1 842 500 000	1 256 559 144	68,2	585 940 856	32
Total	8 707 000 000	2 176 750 000	1 454 683 917	66,8	722 066 083	33

Pour une bonne lisibilité de ce tableau, il aurait fallu une ventilation par nature d'impôt et taxe mais les situations ne sont pas partagés entre les services concernés.

II. L'Exécution des dépenses

Domaine exécutif de la direction du budget, l'exécution des dépenses se compose de quatre grands chapitres dont les salaires, les biens et services, les transferts, les équipements et investissements.

Nomenclature	Prévision Annuelle	Prévision trimestrielle	Montant engagés	%	Montant payés	%	Reste à payer	%
Salaires	6 426 000 000	1 606 500 000	1 512 203 536	94	1 512 203 536	100	0	0
Biens et Services	1 313 000 000	328 250 000	69 157 500	21	69 042 500	99,83	115 000	0,17
Equipement-Inve	374 000 000	93 500 000	0	0	0	0	0	0
Transferts	594 000 000	148 500 000	14 732 286	10	14 732 286	100	0	0
Total	8 707 000 000	2 176 750 000	1 596 093 322	73	1 595 978 322	99,99	115 000	0,01

A – Les salaires

En collaboration avec la fonction publique la direction du budget établit les états, le paiement étant à la charge du gouvernement central à travers les recettes à partager.



Tableau des dépenses salariales

Institution	Prévus annuel	Prévus trimestriel	Engagés	%	payés	%	reste à Payés	%
Conseil de l'île	132 988 172	33 247 043	26 524 196	80	26 524 196	100	0	0
Gouvernorat	445 603 596	111 400 899	85 251 596	77	85 251 596	100	0	0
Com-Finance	588 220 488	147 055 122	148 127 021	101	148 127 021	100	0	0
Com-Agric	148 257 600	37 064 400	38 060 663	103	38 060 663	100	0	0
Com-Envir	71 305 992	17 826 498	17 893 889	100	17 893 889	100	0	0
Com-Educat	4 501 243 588	1 125 310 897	1 075 957 195	96	1 075 957 195	100	0	0
Com-Santé	376 031 556	94 007 889	92 810 262	99	92 810 262	100	0	0
Com-Fop	162 349 008	40 587 252	27 578 714	68	27 578 714	100	0	0
Total	6 426 000 000	1 606 500 000	1 512 203 536	94	1 512 203 536	100	0	0



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

B – Biens et services / Equipement et Investissement

Ces deux chapitres regroupent toutes les dépenses de fonctionnement d'acquisition des biens d'équipement et d'investissement s'il y a lieu.

Il faut signaler que tous ces biens sont difficilement acquerables. En effet, le faible niveau de recouvrement des recettes propres rend aléatoire toute nouvelle acquisition.

Tableau de Biens et services / Equipement et Investissement

Départements	Biens et Services / Equipement et Investissement			
	prévision	Engagé	Payé	Reste à payer
Conseil de l'Ile	211 307 400	54 792 500	54 792 500	-
Gouvernorat	173 220 000	13 250 000	13 250 000	-
Com-Finance	23 700 000	55 000	55 000	-
Com- fop	86 000 000	-	-	-
Com-prod	216 000 000	230 000	115 000	115 000
Com-Env	5 710 000	-	-	-
Com-Santé	12 000 000	-	-	-
Com-edu	214 520 000	-	-	-
Charges Communes	548 942 600	14 732 286	14 732 286	-
Equipmt- Investment	374 000 000	-	-	-
Imprevus	16 000 000	830 000	830 000	-
Sous-Total	1 881 400 000	83 889 786	83 774 786	115 000

C – Dépenses des transferts

Quatre structures sont concernées par les dépenses de transferts : le Commissariat à la santé, Education, Finances et charges Communes. Ces dépenses servent à couvrir les subventions déconcentrées de l'île notamment les districts sanitaires.

Tableau des dépenses des transferts

Départements	Transfert			
	prévision	Engagé	Payé	Reste à payer
Conseil de l'Ile	6 000 000	-	-	-
Gouvernorat	-	-	-	-
Com-Finance	36 960 000	7 740 000	7 740 000	-
Com- fop	31 816 356	6 454 089	6 454 089	-
Com-prod	-	-	-	-
Com-Env	-	-	-	-
Com-Santé	78 300 000	-	-	-
Com-edu	98 800 000	-	-	-



Charges Communes	548 942 600	85 780 911	85 780 911	-
Sous-Total	800 818 956	99 975 000	99 975 000	-

III – Quelques remarques et suggestions

Lorsqu'on analyse en fin d'année, certaines données statistiques, on constate en matière des recettes des écarts pour le moins inadmissibles :

1 – la taxe professionnelle unique, le niveau de cette taxe devrait être au moins égal à la patente car selon le code général des impôts, la taxation est au moins deux fois la patente.

2 – la vignette automobile et la taxe sur les véhicules à moteur diesel : ces deux taxes sont devenues la bête noire du syndicat (Ussukani wa massiwa). Non seulement ils ne sont pas taxés à la patente, ils refusent toujours de payer ces deux taxes qui représente pourtant 28,36% des recettes fiscales.

En plus, chaque fois qu'il y a un mouvement des chauffeurs, le gouvernement suspend le paiement de ces taxes soit par un mémorandum ou encore une lettre administrative.

Il conviendrait donc de cesser ces pratiques d'autant plus qu'il n'existe pas un impôt destinée au paiement d'un service particulier.

Pour rappel l'entretien des routes est assurée par une redevance qui alimente le FER, que l'île n'a jamais perçue cet argent.

